

COMMUNIQUE

FORCE OUVRIERE et l'avenir du régime minier

Le Secrétaire général de la Confédération FORCE OUVRIERE et le Syndicat général des mineurs FORCE OUVRIERE ont examiné ensemble les recommandations du rapport Bur sur l'évolution du régime minier.

FORCE OUVRIERE réaffirme les objectifs suivants :

- Garantir l'intégralité des droits des affiliés et des ayant-droits de la corporation minière ;
- Assurer le strict respect des emplois des personnels des caisses régionales du régime minier ;
- Préserver dans l'institution de la Sécurité sociale l'ensemble de l'offre de santé gérée régionalement.

FORCE OUVRIERE a pris acte de l'engagement du Ministre Xavier BERTRAND d'engager une concertation sur ces points et mettre tout en œuvre pour que l'évolution du régime minier soit assurée dans le respect des points ci-dessus rappelés.

Paris, le 26 janvier 2011